



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

Que lors de la séance tenue le 08 avril 2019, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le PREMIER projet de « **règlement no 2019-246 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2010-116 et ses amendements afin de créer la zone AF-12 à même une partie des zones AF-7 et AF-9.** »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi, 06 mai 2019 à 19h00, à la salle du conseil sur le PREMIER projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que le premier projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que le premier projet de règlement vise à :

- **créer la zone AF-12 à même une partie des zones AF-7 et AF-9;**
 - o Avec cette modification, la nouvelle zone AF-12 viendra circonscrire les activités reliées aux carrières dans le secteur sud de la zone AF-9. Une parcelle additionnelle de 1,5 hectare sera ajoutée provenant de la zone AF-7.

Que les zones AF-7 et AF-9 sont situées le long du chemin de la rivière sud.

Que l'illustration des zones concernées par les modifications proposées peut être consultée au bureau de la municipalité;

Que le premier projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 16 avril 2019.

Sylvie Champagne
Directrice générale secrétaire-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2019-246